

AR EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20160309-D_2016_3_10 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Reçu le 30/03/2016

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_3_10

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 21

**Objet : Prise en charge des frais
- Congrès des Maires de France**

Pouvoirs :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le Conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Monsieur le Maire expose que le 98ème Congrès des Maires et des Présidents de communautés, initialement prévu du 17 au 19 novembre 2015 à Paris mais reporté suite aux attentats du 13 novembre 2015, se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur TROUSSICOT et Madame HITIER, adjoints et Monsieur SUSSET, conseiller municipal à se rendre au Congrès des maires, du 31 mai au 2 juin 2016,
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 30 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

